



## Les formalités nécessaires à l'exercice des professions immobilières

### Objectifs :

- Obtenir la carte professionnelle nécessaire à l'exercice des professions immobilières.
- Etre répertorié au fichier national des professionnels de l'immobilier [www.professionnels-immobilier.cci.fr](http://www.professionnels-immobilier.cci.fr)

### Public :

Toutes les entreprises et les Ets exerçant une activité immobilière réglementée par la Loi Hoguet, ainsi que les collaborateurs participant à l'activité.

### Notre offre :

- Carte professionnelle
- Récépissé de déclaration préalable d'ouverture d'un Ets
- Attestation de collaborateur

### Points analysés :

Vérification de l'aptitude professionnelle et morale, et des obligations légales, au vu des pièces justificatives.

### Points forts :

Mise à jour permanente du fichier national des professionnels de l'immobilier.

## INFORMATION

- € A partir de 50€  
*Carte professionnelle : 120 € ;  
Récépissé de déclaration  
préalable d'ouverture d'un Ets :  
80 € ;  
Attestation de collaborateur :  
50 €.*